

Montréal, le 21 octobre 2022

**Par dépôt électronique**

**À :** HQD, Énergir et les intervenants

**Objet :** Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments  
Dossier de la Régie : R-4169-2021 Phase 2

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande du ROEÉ de suspendre le dossier mentionné en objet jusqu'à ce qu'une décision soit rendue dans les dossiers de révision R-4195-2022, R-4196-2022 et R-4197-2022 ([pièce C-ROEÉ-0026](#)). OC appuie cette demande de suspension ([pièce C-OC-0036](#)) ainsi que l'AQCIE-CIFQ ([pièce C-AQCIE-CIFQ-0036](#)).

Afin d'entendre la demande de suspension du ROEÉ, la Régie convoque les participants au présent dossier à une audience qui se tiendra **le 9 novembre 2022, à compter de 9h, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams**. Les participants sont invités à se joindre à l'application à compter de 8h45 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. Les coordonnées de connexion à la visioconférence seront communiquées dans une prochaine correspondance.

À cette fin, la Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants aux audiences devant la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

En vue de préparer cette audience, la Régie demande aux participants qui désirent se prononcer sur la demande de suspension du ROEÉ de lui indiquer la conclusion recherchée et le temps prévu pour leur argumentation, au plus tard **le 31 octobre 2022 à 12h**.

Par ailleurs, la Régie a pris connaissance de la dernière correspondance d'HQD et d'Énergir ([pièce B-0116](#)) et modifie l'échéancier prévu à l'[Avis aux personnes intéressées](#) pour le dépôt des sujets d'intervention, des demandes d'intervention tardives et des budgets de participation pour la phase 2 du présent dossier. Le nouvel avis aux personnes intéressées est joint à la présente et sera diffusé sur notre site internet. La Régie demande à HQD et Énergir de le publier également sur leur site

internet dans les meilleurs délais et de lui confirmer telle publication. Des ajustements pourront être apportés ultérieurement, selon la décision qui sera rendue sur la demande de suspension du ROÉÉ.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

p.j.